



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 16/01/2026

Reçu en préfecture le 16/01/2026

Publié le

Nombrer de conseillers : ID : 033-213302615-20260116-2026_01_06-DE

En exercice : 2026_01_06

Présents : 15

Votants : 15

Absents : -excusés :

Procurations : 0



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026_01_06

Objet : vente du terrain lot n°2 lieu-dit Lagrange

L'an deux mille VINGT SIX, le 15 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 8 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, M. ROCHER Dominique, M. BIBENS Sylvain, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, M. DELAIRE Claude, M. BOUDOT Vincent, Mme CHASSAGNE Annie, Mme SABACA Emmanuelle, Mme MASIN Claudie, Mme PARET Aurélie conseillers municipaux.

Absent :

Absente excusée :

Exclus :

Procurations :

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire explique que le prix du lot n°2 de la parcelle AR 768 située lieu-dit Lagrange avait été fixé à 30000 euros lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal.

Un acheteur propose d'acheter ce terrain pour un montant de 27500 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à vendre le lot n°2 de la parcelle AR 768 située lieu-dit Lagrange pour un montant de 27500 euros.

A Lussac, le 15/01/2026

Le Maire,

Didier GATINEL

